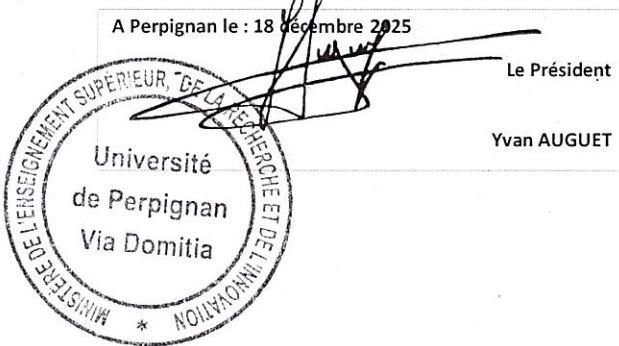


**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DE LA COMPOSANTE SJE**
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026
Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles L613-2 et L712-2;
 Vu la Délibération UPVD/CA 2024/5-04 n°07 du 5 avril 2024 relative au renouvellement du diplôme d'université (DU) Expertise de justice;
 Vu la Délibération UPVD/CA 2024/5-04 n°08 du 5 avril 2024 relative au renouvellement du diplôme d'université (DU) Droit du numérique - Digital law - Derecho del digital;
 Vu la Délibération UPVD/CA 2024/5-04 n°09 du 5 avril 2024 relative au renouvellement du diplômes d'université (DU) Modes alternatifs de règlement des différends (MARD);
 Vu la Délibération UPVD/CA 2024/5-04 n°11 du 5 avril 2024 relative au renouvellement des diplômes d'université (DU) INET et INSP et grands concours de l'administration territoriale et nationale ;
 Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;
 Vu la Délibération UPVD/CA 2025/26-09 n°15 du 26 septembre 2025 relative au renouvellement du diplôme d'université (DU) Juriste Franco Espagnol;
 Vu la Délibération UPVD/CA 2025/12-12 n°17 du 12 décembre 2025 relative à la création du diplôme d'université (DU) Droit et économie du sport;
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÈTE
Article 1 : Les jurys de diplômes d'université de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

FORMATION	Président et Président suppléant *		Membres	
	Nom et Prénom	Grade	Noms et Prénoms	Grade
D.U. Expertise de justice	CHATRY Sylvain	MCF	* BOUNIOL Romain ANDJECHAIKI Sarah COULOMB Frédéric	MCF MCF Professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.


**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DE LA COMPOSANTE SJE**

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles L613-2 et L712-2;
 Vu la Délibération UPVD/CA 2024/5-04 n°07 du 5 avril 2024 relative au renouvellement du diplôme d'université (DU) Expertise de justice;
 Vu la Délibération UPVD/CA 2024/5-04 n°08 du 5 avril 2024 relative au renouvellement du diplôme d'université (DU) Droit du numérique - Digital law - Derecho del digital;
 Vu la Délibération UPVD/CA 2024/5-04 n°09 du 5 avril 2024 relative au renouvellement des diplômes d'université (DU) Modes alternatifs de règlement des différends (MARD);
 Vu la Délibération UPVD/CA 2024/5-04 n°11 du 5 avril 2024 relative au renouvellement des diplômes d'université (DU) INET et INSP et grands concours de l'administration territoriale et nationale ;
 Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;
 Vu la Délibération UPVD/CA 2025/26-09 n°15 du 26 septembre 2025 relative au renouvellement du diplôme d'université (DU) Juriste Franco Espagnol;
 Vu la Délibération UPVD/CA 2025/12-12 n°17 du 12 décembre 2025 relative à la création du diplôme d'université (DU) Droit et économie du sport;
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÈTE

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

FORMATION	Président et Président suppléant *		Membres	
	Nom et Prénom	Grade	Noms et Prénoms	Grade
D. U. Droit du numérique - Digital law - Derecho del digital	CHATRY Sylvain	MCF	* BOUNIOL Romain GALOKHO Cheik YAMTHIEU Sylvestre	MCF PR MCF LRU

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 18 décembre 2025

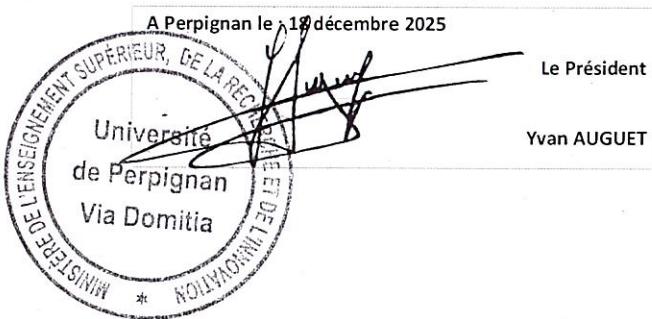


**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DE LA COMPOSANTE SJE**
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026
Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles L613-2 et L712-2;
 Vu la Délibération UPVD/CA 2024/5-04 n°07 du 5 avril 2024 relative au renouvellement du diplôme d'université (DU) Expertise de justice;
 Vu la Délibération UPVD/CA 2024/5-04 n°08 du 5 avril 2024 relative au renouvellement du diplôme d'université (DU) Droit du numérique - Digital law - Derecho del digital;
 Vu la Délibération UPVD/CA 2024/5-04 n°09 du 5 avril 2024 relative au renouvellement du diplômes d'université (DU) Modes alternatifs de règlement des différends (MARD);
 Vu la Délibération UPVD/CA 2024/5-04 n°11 du 5 avril 2024 relative au renouvellement des diplômes d'université (DU) INET et INSP et grands concours de l'administration territoriale et nationale ;
 Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;
 Vu la Délibération UPVD/CA 2025/26-09 n°15 du 26 septembre 2025 relative au renouvellement du diplôme d'université (DU) Juriste Franco Espagnol;
 Vu la Délibération UPVD/CA 2025/12-12 n°17 du 12 décembre 2025 relative à la création du diplôme d'université (DU) Droit et économie du sport;
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE
Article 1 : Les jurys de diplômes d'université de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

FORMATION	Président et Président suppléant *		Membres	
	Nom et Prénom	Grade	Noms et Prénoms	Grade
D.U. Juriste Franco-Espagnol	PICOD Claire	PRCE	* PLANES Karine LUCAS Katia RIOS Jacobo	MCF MCF PR

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.


**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DE LA COMPOSANTE SJE**
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026
Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles L613-2 et L712-2;
 Vu la Délibération UPVD/CA 2024/5-04 n°07 du 5 avril 2024 relative au renouvellement du diplôme d'université (DU) Expertise de justice;
 Vu la Délibération UPVD/CA 2024/5-04 n°08 du 5 avril 2024 relative au renouvellement du diplôme d'université (DU) Droit du numérique - Digital law - Derecho del digital;
 Vu la Délibération UPVD/CA 2024/5-04 n°09 du 5 avril 2024 relative au renouvellement du diplômes d'université (DU) Modes alternatifs de règlement des différends (MARD);
 Vu la Délibération UPVD/CA 2024/5-04 n°11 du 5 avril 2024 relative au renouvellement des diplômes d'université (DU) INET et INSP et grands concours de l'administration territoriale et nationale ;
 Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;
 Vu la Délibération UPVD/CA 2025/26-09 n°15 du 26 septembre 2025 relative au renouvellement du diplôme d'université (DU) Juriste Franco Espagnol;
 Vu la Délibération UPVD/CA 2025/12-12 n°17 du 12 décembre 2025 relative à la création du diplôme d'université (DU) Droit et économie du sport;
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE
Article 1 : Les jurys de diplômes d'université de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

FORMATION	Président et Président suppléant *		Membres	
	Nom et Prénom	Grade	Noms et Prénoms	Grade
D. U. INET et grands concours de l'administration territoriale	EUZET Christophe	MCF	*PERCHE Caroline TIXADOR Jérôme MORVAN Serge	MCF professionnel professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.


**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DE LA COMPOSANTE SJE**
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026
Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles L613-2 et L712-2;

Vu la Délibération UPVD/CA 2024/5-04 n°07 du 5 avril 2024 relative au renouvellement du diplôme d'université (DU) Expertise de justice;

Vu la Délibération UPVD/CA 2024/5-04 n°08 du 5 avril 2024 relative au renouvellement du diplôme d'université (DU) Droit du numérique - Digital law - Derecho del digital;

Vu la Délibération UPVD/CA 2024/5-04 n°09 du 5 avril 2024 relative au renouvellement du diplômes d'université (DU) Modes alternatifs de règlement des différends (MARD);

Vu la Délibération UPVD/CA 2024/5-04 n°11 du 5 avril 2024 relative au renouvellement des diplômes d'université (DU) INET et INSP et grands concours de l'administration territoriale et nationale ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;

Vu la Délibération UPVD/CA 2025/26-09 n°15 du 26 septembre 2025 relative au renouvellement du diplôme d'université (DU) Juriste Franco Espagnol;

Vu la Délibération UPVD/CA 2025/12-12 n°17 du 12 décembre 2025 relative à la création du diplôme d'université (DU) Droit et économie du sport;

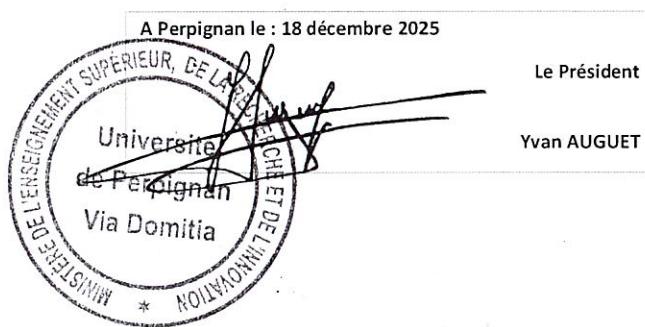
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

FORMATION	Président et Président suppléant *		Membres	
	Nom et Prénom	Grade	Noms et Prénoms	Grade
D.U. INSP et grands concours de l'administration nationale	EUZET Christophe	MCF	*PERCHE Caroline TIXADOR Jérôme MORVAN Serge	MCF professionnel professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DE LA COMPOSANTE SJE**
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026
Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles L613-2 et L712-2;
 Vu la Délibération UPVD/CA 2024/5-04 n°07 du 5 avril 2024 relative au renouvellement du diplôme d'université (DU) Expertise de justice;
 Vu la Délibération UPVD/CA 2024/5-04 n°08 du 5 avril 2024 relative au renouvellement du diplôme d'université (DU) Droit du numérique - Digital law - Derecho del digital;
 Vu la Délibération UPVD/CA 2024/5-04 n°09 du 5 avril 2024 relative au renouvellement du diplômes d'université (DU) Modes alternatifs de règlement des différends (MARD);
 Vu la Délibération UPVD/CA 2024/5-04 n°11 du 5 avril 2024 relative au renouvellement des diplômes d'université (DU) INET et INSP et grands concours de l'administration territoriale et nationale ;
 Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;
 Vu la Délibération UPVD/CA 2025/26-09 n°15 du 26 septembre 2025 relative au renouvellement du diplôme d'université (DU) Juriste Franco Espagnol;
 Vu la Délibération UPVD/CA 2025/12-12 n°17 du 12 décembre 2025 relative à la création du diplôme d'université (DU) Droit et économie du sport;
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE
Article 1 : Les jurys de diplômes d'université de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

FORMATION	Président et Président suppléant *		Membres	
	Nom et Prénom	Grade	Noms et Prénoms	Grade
D. U. Droit et économie du sport	BOUNIOL Romain	MCF	* LIGNON Vincent ROBINNE Sébastien VALETTE Vanessa PORTEGLIO Chloé	MCF MCF PR Vacataire

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
